

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	21 (1971)
Heft:	1/2
Artikel:	La réforme du collège de Genève à la fin du XVIIIe siècle ou l'ajournement perpétuel
Autor:	Mützenberg, Gabriel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-80656

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLE MÉLANGE

LA RÉFORME DU COLLÈGE DE GENÈVE À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE OU L'AJOURNEMENT PERPÉTUEL

Par GABRIEL MÜTZENBERG

Genève est une ville d'éducation. Le XVI^e siècle, une fois pour toutes, l'a solidement établi et les suivants, encore éblouis par le rayonnement européen de l'Académie et du Collège de Calvin, n'ont pas voulu faire mentir cette réputation. Des écoles privées et pensionnats du XIX^e siècle aux fondateurs de l'Institut des sciences de l'éducation au XX^e – Edouard Claparède, Adolphe Ferrière, Pierre Bovet, pour ne citer que quelques disparus – on trouve des hommes de grand idéal qui ont su, de manière diverse, donner à Jean-Jacques Rousseau un destin pédagogique dont la descendance est universelle.

Cette histoire de quatre siècles, toutefois, ne présente pas que des lumières. On sait à quel point la République, libre dans sa ferveur démocratique des premiers temps, s'est peu à peu transformée, sous la pression des événements d'abord, puis sous l'emprise d'une vision absolutiste du pouvoir, en une manière d'oligarchie de plus en plus oppressive et aveugle. Les patriciens, on le voit encore à l'époque de la Restauration, ont beau se faire bienveillants, charitables et paternels, ils n'en refusent pas moins opiniâtrement au peuple de leurs administrés – toujours prêts d'ailleurs à se donner à eux s'ils se montrent un tant soit peu conciliants – les droits politiques conquis de haute lutte à l'aube de la Réforme.

L'évolution, à quelques nuances près, n'est pas très différente dans le domaine scolaire. Le conservatisme institutionnel et pédagogique qui s'y forme peu à peu, hermétique à toute innovation, ne se voit cependant pas constamment bousculé, comme c'est le cas dans la vie politique de la cité au XVIII^e siècle, par de brutales poussées révolutionnaires. Aux projets de réforme du Collège qui reviennent sans cesse à la charge en ce siècle dit des Lumières et dans le premier tiers du suivant, les pouvoirs publics opposent, dans leur tendance persévérente à l'immobilisme, une arme terriblement efficace : l'ajournement. Sans doute est-ce bien aussi quelquefois sous l'empire

de la nécessité. Mais elle seule n'explique pas cette attente de près d'un siècle pour que les ajustements indispensables à la glorieuse institution lui rendent, encore que partiellement, quelque chose de son dynamisme ancien. Ce n'est en effet qu'en 1834, 1835 et 1836 que les premières lois sur l'instruction publique – on ne possède auparavant que des règlements – réalisent imperfectement, après de laborieux débats, les aspirations de la population genevoise. La seconde formulation de notre titre – l'ajournement perpétuel – n'a rien d'abusif¹.

*

Le XVIII^e siècle, dans son bouillonnement d'idées, accorde une place importante à la pédagogie. Sans doute, à Genève, les principes de Rousseau ne se déchiffrent-ils guère dans les salles du Collège. La vieille école vit d'un passé déjà lointain qui fut grand, porteur d'une foi, d'une vocation, d'une manière nouvelle de comprendre la vie, et aussi de ce que la pédagogie, à l'époque, offrait de meilleur. Si Genève, dans sa double fondation de 1559, n'a pas inventé un système scolaire original mais adapté la division en classes et en décuries mise en honneur par les Frères de la vie commune et le gymnase de Strasbourg, pratiquant ainsi une manière d'enseignement mutuel, elle a eu la chance de recevoir dans ses murs de remarquables pédagogues. Ainsi Mathurin Cordier qui fait entrer la vie dans la salle d'études par ses *Colloques*, qu'on utilise encore au XVIII^e siècle et même au XIX^e, et que Rodolphe Toepffer défend de toute sa verve². Malheureusement, peu à peu, l'école genevoise s'enlise dans les vieilles routines. Les courants nouveaux ne l'effleurent pas. Non qu'on n'en ait aucune conscience. La Vénérable Compagnie, en 1775, fait état de plans ingénieux réalisés en France, en Allemagne, en Suisse³. Mais la vieille institution n'en reçoit pas l'impulsion dont elle aurait besoin.

Est-ce à dire alors qu'on estime que tout va bien? Non. En 1698, on constate que «le Collège est en grande faiblesse». Une commission se livre à une enquête et présente son rapport le 8 avril 1701. Elle note que les régents entrent en retard en classe, ont un mauvais français, exercent mal la discipline. Elle réclame une inspection plus efficace⁴. Certes, le système n'est pas mis

¹ Nous mentionnons plus loin, sur l'histoire de l'instruction publique à Genève, les ouvrages fondamentaux de CH. BORGEAUD et de quatre maîtres du Collège. Les fêtes jubilaires de 1959 nous ont enrichis, principalement, de deux publications: la première collective, *Le Collège de Genève*, Genève, 1959, 210 p., et P. F. GESENDORF, *L'Université de Genève*, Genève, 1959, 305 p. Nous préparons nous-même une thèse détaillée englobant, avec l'enseignement secondaire qui nous occupe ici, les écoles primaires, les institutions privées, et le sort de l'enfance malheureuse sous le titre: *Education et instruction à Genève autour de 1830*.

² ALAIN DUFOUR, «La fondation du Collège de Genève et l'Histoire de l'éducation», in *Le Collège*, op. cit., p. 35-56. Le Fédéral du 8 mars 1836: «Du Déluge, de M. Carey et de Mathurin Cordier.»

³ BPU (= Bibliothèque publique et universitaire, Genève), Ms. suppl. 1062: «Projet de la Vénérable Compagnie académique présenté au Petit Conseil en 1777.»

⁴ THÉVENAZ, VULLIÉTY, VERCHÈRE, PITTAUD, *Histoire du Collège de Genève*, Genève, 1896, p. 125 ss.

en cause. Il faut attendre, dans le deuxième quart du siècle, le mémoire du recteur Jacob Vernet pour que soient proposés d'importants changements. Il demande – et Charles Rollin, de passage à Genève, approuve – une étude approfondie du français, jusqu'alors négligé. Malheureusement, ce texte n'est pas pris en considération. Pourtant, le Collège va mal. Sa population diminue. Une réforme serait nécessaire. Mais l'ombre protectrice des grands fondateurs s'étend sur lui. On oublie qu'en leur siècle ils furent des novateurs⁵.

En réalité, Genève, cette capitale de l'éducation, retarde. Bien des pays d'Europe sont en avance sur elle. L'Allemagne, sur ce point, se relève particulièrement progressiste. La pédagogie dite réaliste, ouverte aux sciences, ouverte à l'étude de la nature et de la langue maternelle plus qu'aux profondeurs de l'être humain, y trouve sa terre d'élection. Luther a montré la voie. Il a voulu, dans le programme de son école populaire, les mathématiques, l'histoire, les sciences naturelles. Jean-Amos Coménius, ce tchèque génial, évêque errant de la Communauté des Frères dispersée, pasteur, instituteur, fondateur et directeur d'écoles, écrivain fécond, veut la chose avant le mot, enseigne par l'image, lutte contre le verbalisme, protège ses élèves contre le surmenage scolaire en réservant les après-midi au chant, au dessin, à la danse ; chassé de son pays par la guerre et l'oppression, il s'en va répandre en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et jusqu'en Suède, une pédagogie que le XX^e siècle n'a parfois pas entièrement réalisée, en même temps que ses visions œcuménistes et pacifistes de la société européenne. Francke, qui n'a que sept ans à la mort de Comenius, en 1670, comme lui de piété profonde et solide, fonde à Halle tout un quartier d'instituts faisant usage de tableaux, d'herbiers, de laboratoires, d'ateliers, et enseignant les sciences et les langues vivantes sans négliger le latin...⁶

Genève pourrait s'inspirer de tels exemples. Elle n'ignore pas le courant nouveau. Aux Promotions de 1704, le recteur Jean-Alphonse Turrettini prononce un plaidoyer en faveur des mathématiques et des sciences naturelles. Mais si ces vues progressistes battent en brèche la forteresse des humanités classiques, si elles ouvrent la porte à cette étonnante poussée des sciences que connaît Genève au XVIII^e siècle et au début du XIX^e, elles ne changent rien au Collège⁷. Il faut attendre 1774, après l'échec de Jacob Vernet, pour qu'un écrit courageux, sous la plume d'un grand savant, dénonce les tares de la véritable institution. Horace-Bénédict de Saussure, en effet, publie cette année-là son « Projet de réforme pour le Collège ». On dit que ses classes, écrit-il, ne sont d'aucune utilité aux enfants qui se destinent aux arts – c'est à dire aux métiers – et au commerce ; qu'elles ne donnent à l'homme de lettres, pour qui elles ont été conçues, qu'un mauvais latin et les premiers éléments du grec. « On dit encore, continue-t-il, et ceci est bien plus grave, que dans tout

⁵ *Ibid.*, p. 129.

⁶ EUGENIO GARIN, *La pédagogie de la Renaissance, 1400–1600*, Paris 1968, p. 174. F. A. D'HAESE, *Aux Sources de la pédagogie moderne*, Bruxelles, 1960, p. 83, 88.

⁷ CH. BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, I, Genève, 1896, p. 482.

ce Collège, il n'y a aucune institution dont le but direct soit de former les mœurs de la jeunesse et de lui inspirer la vertu, l'honneur, le courage, l'amour de la patrie; car si on lui enseigne la religion et la morale chrétienne, c'est de manière à charger sa mémoire d'explications et de préceptes plutôt qu'à embraser son âme d'enthousiasme pour la vertu. On dit enfin qu'il n'y a pas une seule heure qui soit destinée à perfectionner l'entendement, et où l'on exerce les jeunes gens à raisonner avec justesse et à s'énoncer avec précision. Encore, si pendant ces six années presque perdues pour l'esprit et pour le cœur, les enfants fortifiaient leur santé, si du moins ils passaient leur temps d'une manière agréable (...); mais nous savons tous (...) que la sécheresse des études, la longueur des séances, la monotonie des occupations auxquelles on les asservit les accable d'un ennui qui engourdit et qui flétrit leurs corps et leurs âmes, et qui donne à la plus grande partie d'entre eux un dégoût ineffaçable pour l'étude⁸. Quel est le résultat d'une telle méthode? Les gens aisés envoient leurs enfants dans des pensions étrangères ou les font éléver dans leurs maisons par des précepteurs, les pauvres restent au Collège. D'un côté, les «petits messieurs», de l'autre le peuple. Ce n'est pas là, pense de Saussure, l'éducation d'une république. «Rendons-la telle que le citoyen le plus pauvre y reçoive une instruction préférable à celle que le plus opulent peut se procurer dans sa maison»⁹.

Que faire pour cela? L'auteur veut une septième sans latin. Les six classes suivantes seront réduites à quatre par la réunion sous le même régent de la quatrième et de la troisième d'une part, de la deuxième et de la première de l'autre. Deux maîtres, ainsi, deviendront disponibles. Notons, au passage, l'esprit d'économie du projet. En prévoir deux nouveaux conduirait, de Saussure ne l'ignore pas, à l'opposition presque certaine des corps constitués, à cause de la dépense. L'un de ces régents ainsi libérés, titulaire de la classe dite historique, enseignera, en quatre cours, la géographie, l'astronomie, les antiquités, la chronologie, la mythologie, l'architecture. L'autre, dans la classe dite physique, l'histoire naturelle, la physique, la mécanique, la géométrie, les arts, l'anatomie, l'économie domestique et rurale. Le principe directeur de cette organisation, c'est l'utilité et la variété. Une connaissance unique, le latin, ne doit pas étouffer les autres. Un tiers du temps, deux heures par jour, lui suffira. Les deux autres tiers seront voués, l'un aux sciences, l'autre à la religion et à la morale¹⁰. Quant à la méthode, on parlera à l'esprit par les sens, on liera les notions à des images, on aura à disposition des cartes, des dessins, des modèles de machines et d'instruments. De Saussure lui-même offre tous les échantillons nécessaires à l'histoire naturelle. Il faut, pense-t-il, que les jeunes gens éprouvent du plaisir dans leurs études. Aussi change-t-on d'occupation après une heure de leçon. Au maniement difficile de la grammaire latine succède par exemple l'explication d'un chapitre de géographie

⁸P. 6 à 9.

⁹P. 13.

¹⁰P. 17 à 20, 38, 45.

ou de physique. Pourtant, l'émulation entre les élèves demeure nécessaire. On ne peut éliminer du programme tout ce qui est ardu, voire rebutant. Des récompenses stimuleront donc les écoliers. Ceux qui se distinguent en latin obtiendront les meilleures places quand il s'agit d'examiner des dessins ou de manipuler des objets¹¹. Quant à l'éducation morale du futur citoyen, elle se fait le mieux dans le creuset de l'école publique: «Traités avec l'égalité la plus parfaite, écrit de Saussure, les enfants s'accoutument à se regarder tous comme frères. Les liaisons de l'amitié bannissent la défiance, l'orgueil est réprimé par la crainte du ridicule et châtié s'il ose se montrer. Ceux qui désirent des distinctions ne peuvent en obtenir que par le mérite personnel; et il naît de là une émulation d'amitié, de vertu, d'instruction qui tourne tout à l'honneur et à l'avantage de la patrie. Aussi les élèves de l'éducation publique ont-ils communément une force et un ressort qui les distingue des autres, comme les plantes élevées en plein air acquièrent une vigueur et portent des fruits d'une saveur qu'obtiennent bien rarement celles qu'on a étouffées dans des serres»¹².

Ce projet, on le voit, est tout à fait dans le vent de la pédagogie réaliste. De plus, il est économique. Son auteur compte une dépense d'établissement d'environ deux mille écus pour l'acquisition de dessins, modèles, etc. Mais des particuliers peuvent, à son exemple, s'y intéresser, des candidats à la maîtrise exécuter des chefs d'œuvre qui soient utiles au Collège¹³. Aussi le souci civique qui se révèle dans un texte à la fois novateur et mesuré soulève-t-il l'adhésion de larges milieux de la République. Le 31 mars 1774, un *Remercierement* est adressé au professeur par Jacques-François De Luc et quarante citoyens. Il rend grâce à Dieu d'avoir fait passer «par un organe aussi pur que le vôtre la voix de la Patrie et de la Liberté qui réclament à grands cris une éducation publique»¹⁴. Des chefs de famille récidivent le 17 avril. «L'usage et l'impossibilité de faire mieux nous faisaient conduire nos enfants au Collège, disent-ils; mais nous ne pouvions nous dissimuler qu'ils y acquièrent dans beaucoup de temps peu de connaissances utiles et qu'ils en rapportent souvent plus de vices que de vertus. Institué ce semble pour le peuple, on y enseigne peu de chose qui serve au peuple. Il était digne d'un citoyen philosophe de chercher à en faire une école d'humanité»¹⁵. Un anonyme, en vers, déverse ses louanges par une *Epître*¹⁶. Un autre texte encore, dû à grand nombre de patriotes, a l'imprudence de dire: «(...) depuis que des circonstances nous ont rendus étrangers dans notre patrie (...)» et se voit interdit par le Conseil¹⁷. Quant à la *Remontrance des filles à l'auteur d'un nouveau projet d'éduca-*

¹¹P. 54 à 66

¹²P. 4, 5.

¹³P. 34.

¹⁴ *Remercierement adressé à M. le prof. de Saussure sur son projet de réforme . . . ,* 3 p., p. 2.

¹⁵ *Remercierement présenté à . . . par des chefs de famille,* 3 p., p. 2.

¹⁶ *Epître . . . 8 p.*

¹⁷ BPU, Ms. suppl. 822: *Extraits des registres du Conseil d'Etat concernant le Collège de Cenève, fol. 792.*

tion, en date du 28 avril, elle a le tour du meilleur des pamphlets. «Votre projet, commence-t-elle, met tous les esprits, toutes les langues et toutes les plumes en mouvement.» Celle qui s'exprime ici, anonyme, manie l'ironie avec beaucoup d'adresse. Elle reproche au savant professeur de négliger les filles dans son ouvrage et de ne rien proposer «pour les rendre aussi parfaites dans leur genre que vous allez rendre les hommes parfaits dans le leur.» «Comment est-il possible, ajoute-t-elle, que dans de si longues et si vastes recherches, jamais la moitié du genre humain ne se soit présentée à vous?»

Le raisonnement de ce texte repose sur l'un des buts fixé par de Saussure. «Pensez-vous donc», dit la *Remontrance*, «qu'il suffise, pour que tout aille bien, que vous fassiez régner l'égalité entre les citoyens, tandis que vous allez mettre une inégalité plus grande que jamais entre eux et les citoyennes? (...). Quoi, les femmes resteront ce qu'elles ont été jusqu'ici, presque réduites aux dons de la nature, privées de toute instruction qui s'étende au-delà de leur aiguille et de leur ménage, sachant tout au plus un peu de musique et de dessin, et vous, Messieurs, qui appreniez déjà tant de belles choses au Collège, vous saurez encore dès votre enfance, outre le latin et le grec, la géographie, l'astronomie, la chronologie, les antiquités, l'architecture, la mythologie, l'histoire naturelle, la physique, la mécanique, les arts, l'anatomie, les principes de l'économie domestique et morale, etc., etc.!»

De plus, et cela aggrave considérablement les choses, tout garçon, quelle que soit sa situation sociale, pourra bénéficier de cet enseignement. «Il est bien à craindre pour nous, continue la *Remontrance*, qu'il ne reste pas ici un seul ignorant pour nous consoler de l'immense supériorité de votre sexe.» Et plus loin: «Ainsi, nous n'osurons plus laisser échapper aucun de ces raisonnements tant soit peu inexacts que notre sexe s'est permis de tout temps. Il faudra se voir sans cesse exposées à scandaliser ces entendements perfectionnés, à faire hocher ces têtes toutes pleines de justesse et de précision. Enfin, ce qui achèvera de nous anéantir, c'est qu'au lieu de voir sortir du Collège comme ci-devant des hommes sujets à des faiblesses qui nous donnaient quelque prise pour les gouverner, bientôt, par le moyen de vos exercices moraux, nous ne verrons plus que des hommes accomplis, pleins d'enthousiasme pour la vertu qui, nous regardant du haut de leur perfection, dédaigneront de nous sourire et croiront nous faire un honneur infini en s'abaissant jusqu'à nous.»

Ces dames éplorees passent en revue les nouvelles branches proposées par de Saussure. Les traits historiques, constatent-elles tristement, les garderont des passions que nous pourrions leur inspirer. «Par le moyen de l'anatomie, nous n'aurons plus de secret pour eux.» Ils sauront mieux que nous même la lessive grâce aux leçons d'économie domestique. Bref, la plus criante inégalité, désormais, régnera dans le ménage. Or, ce dernier, république en petit, devrait prêcher d'exemple. De là cette conclusion dont chacun appréciera la logique: il faut, nous femmes, nous éléver au niveau des hommes, ou qu'ils redescendent jusqu'au nôtre. Entre ces deux solutions, nulle hésitation: «Et

vous, citoyennes, réveillez-vous à la voix de l'égalité et de la liberté» et «qu'une réclamation générale et soutenue sollicite et obtienne que toutes choses restent sur l'ancien pied»¹⁸.

Une curieuse pirouette, on le voit, termine ce morceau. A nos oreilles, ce plaidoyer en faveur de ce qu'on pourrait appeler déjà les droits de la femme se clôt d'une manière aussi abrupte que surprenante. Qui tient cette plume experte dans l'art de l'ironie? Ne serait-ce pas quelque farouche conservateur qui ne redoute rien tant que de voir un peuple instruit s'élever de plus en plus et conquérir la place qui lui revient? Il se contentera bien des insuffisances du Collège, lui, riche, et possesseur du pouvoir, si le petit artisan de l'autre côté de la rue, celui des maisons serrées les unes contre les autres, n'en revendique pas davantage. S'il demeure, humblement, en son état, comme la femme à ses casseroles et à sa lessive...

Cette interprétation ne repose pas que sur une impression. Quand ces dames se déclarent fort marries de voir que tous les garçons pourront se rendre maître d'une connaissance étendue, on sent bien que là réside pour elles le véritable scandale, et leur conclusion s'explique. Leur voix représente celle de l'aristocratie, de Saussure, à qui l'on reproche de faire de la démocratie, étant, dans son sein, une exception¹⁹.

*

La réponse la plus solide au *Projet de réforme* est donnée par un collègue de son auteur, Louis Bertrand, professeur de mathématiques, dans un opuscule de belle venue: *De l'instruction publique*. A ses yeux, introduire des objets d'enseignement nouveaux au Collège ne fera que distraire les élèves, développer leur inconstance: on gagnera en superficie ce qu'on perdra en profondeur. Pour réussir, il faut faire une chose, et la faire bien. Or, le latin, indispensable au jurisconsulte comme au théologien, forme l'esprit et le cœur, le jugement, le goût et l'éloquence. S'il subit une décadence, cela est dû à cette réclamation générale du siècle contre les langues mortes à laquelle de Saussure, précisément, vient de prêter sa voix.

Qu'est-ce à dire? Les sciences n'ont-elles aucune valeur? Bertrand pense

¹⁸ 15 p., sans nom d'auteur.

¹⁹ En 1774, les partis, dans la République de Genève, vivent depuis plusieurs années dans un état de tension qui tourne facilement à l'émeute. Les Négatifs, le gouvernement en mains, disent systématiquement non à toutes les demandes, ou «représentations», des citoyens, de ces Représentants qui ne cessent d'envoyer leurs députés aux Magnifiques Seigneurs des Conseils. Quant aux Natifs, souvent établis dans la cité depuis plusieurs générations, mais sans droits politiques et trop pauvres pour acheter la bourgeoisie, ils deviennent de plus en plus nombreux et remuants. A plusieurs reprises, des puissances étrangères interviennent dans les affaires genevoises. L'audacieux *Remerciement* interdit par le Conseil ne ment donc pas. Le citoyen – et plus encore le natif – est bien un étranger dans sa patrie (*Histoire de Genève des origines à 1798*, Genève, 1951, p. 450 ss.). Notons qu'à Genève on trouve dans certaines rues, d'un côté de splendides hôtels particuliers – celui d'H. B. de Saussure par exemple – de l'autre d'humbles maisons d'artisans et d'ouvriers.

simplement qu'on ne gagnera rien à les étudier superficiellement au Collège. Mieux vaut attendre que les élèves, capables alors de jugement, donc de choix, soient entrés à l'Académie. Pour se décider, il faut connaître. Or, à l'âge où ils sont collégiens, les jeunes gens n'en sont pas là.

La solution la meilleure, pour lui, c'est la division de la population scolaire en deux groupes : ceux qui se destinent aux études longues, c'est à dire à la théologie, au gouvernement, à la médecine, à la carrière militaire, au grand commerce, ou simplement, en vivant de leurs rentes, aux lettres ou aux sciences ; cette catégorie d'écoliers fréquentera le Collège dit des sciences, c'est à dire le vieux Collège de Calvin, inchangé ; les autres, futurs artisans et commerçants, iront au Collège des arts pour apprendre la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la géographie, le dessin, avec la morale et la religion, mais sans aucune branche littéraire ou philosophique, Bertrand ne voulant pas, comme il le dit, «d'artistes politiques» ; après l'apprentissage, un Auditoire d'horlogerie permettra à ceux qui le désirent de se perfectionner. Ce plan, contrairement à l'autre, prévoit donc deux collèges ; dans un seul, dit Bertrand, les écoliers se battraient. En ce qui concerne la discipline, il ajoute à l'émulation prévue par son collègue, dans chaque classe, une prison. La religion s'apprend par cœur, puis est expliquée. Le nombre d'heures d'école est de cinq par jour au lieu de six²⁰.

De Saussure ne laisse pas cette attaque solidement élaborée sans réponse. La même année, il publie encore de substantiels *Eclaircissements*. L'étude des éléments des sciences, pense-t-il, n'est pas forcément superficielle. Elle peut fort bien s'attacher à la vivante réalité et, sans approfondir des matières qui demandent, il le concède, l'application de toute une vie, apporter à la jeunesse de toute origine sociale un bagage très utile. Seule la tyrannie des mots est funeste. Quant au latin, le dégoût qu'il inspire provient, selon lui, non pas essentiellement de la difficulté de la langue ou de la méthode employée, mais surtout du fait que son étude n'est pas suffisamment motivée. Il faut, dit-il, inspirer aux élèves le goût, et même la passion de quelque science, et leur dire que les ouvrages qui en traitent sont écrits en latin. Ainsi, l'énergie indispensable à son acquisition sourdra précisément de ces autres études que l'on voudrait écarter au nom d'une prétendue fidélité aux fondateurs du Collège. Car s'ils ont eu raison de les écarter au XVI^e siècle, époque de barbarie dans le domaine scientifique, note de Saussure, il faut au contraire, aujourd'hui, les introduire pour former le vrai savant.

L'avantage d'un seul collège lui paraît déterminant. S'il en est deux, les parents se trouveront embarrassés. Comment choisir quand l'enfant ne montre encore aucune disposition nette ? Un des rôles d'un enseignement varié sera précisément de révéler les talents, les possibilités des élèves, et de les orienter pour l'avenir. A l'appui, l'auteur cite le témoignage d'un père²¹.

²⁰ *De l'instruction publique*, 84 p. in 12.

²¹ *Eclaircissements sur le projet de réforme pour le Collège de Genève*, 134 p. in 8, p. 4 à 20, 30 ss., 36, 59 ss.

Un dernier chapitre, fort développé – pages 65 à 134 – démontre que l'instruction, contrairement à une opinion courante à l'époque, n'est pas nuisible au peuple. Les petits artisans et les manœuvres eux aussi en ont besoin. La nation éclairée se laisse moins facilement réduire en esclavage. Ce sont les gouvernements despotiques et les fausses religions qui veulent tenir le peuple dans l'ignorance. Genève, transformée par les lumières de la Réforme, se doit de lutter contre cet obscurantisme, qui fait tant de ravages en alimentation, en hygiène, en médecine, en agriculture, dans les soins aux enfants – il cite le maillot, qui fait des estropiés – dans leur éducation et dans les arts. Sans doute une instruction publique généralisée coûtera-t-elle cher. Deux mille élèves ou quatre cents, ce n'est pas tout à fait la même chose.

La controverse ne s'arrête pas là. L'auteur anonyme d'un *Court parallèle* entre de Saussure et Bertrand, tout en décernant au premier louange sur louange, se demande quel est le but de ceux qui s'opposent à l'exécution du *Projet de réforme*²². « Ne serait-ce point, dit-il, cet esprit de domination qui a fait dire à quelqu'un que l'éducation n'est faite que pour les fils de famille ? » Un certain Mussitaz, enseignant chevronné, publie à Neuchâtel trente-huit pages de *Réflexions* dans lesquelles il se prononce en faveur de l'éducation particulière, la seule qui permette de connaître l'enfant et de s'adapter à lui. La jeunesse de Genève, écrit-il, « est obligée de perdre son temps dans des écoles pour n'y apprendre que le latin, sans jamais en venir à bout, et des principes du christianisme, qui n'étant pas compris, sont oubliés très proprement, et n'ont rien servi pour la réforme du cœur. » De plus, si une certaine égalité existe au Collège, le complexe de supériorité des riches se retrouve très vite après...²³

De tels propos, et d'autres semblables, estimés injurieux, donnent lieu le 20 avril, en Petit Conseil, à une décision de supprimer la brochure, sur une requête du Procureur général²⁴. Quant à l'argumentation de l'auteur, elle se voit intelligemment réfutée par une *Lettre* de Jean Téron. L'institution d'un inspecteur de la discipline en même temps maître de religion y est vertement critiquée, et l'éducation publique défendue pour ses effets sur l'amélioration des mœurs. L'étude des sciences prévue par de Saussure y est saluée comme une occasion de fonder dans l'esprit des élèves, sur l'univers, une pensée aussi juste que possible²⁵.

*

Que résulte-t-il de ces flots d'encre ? Consultons les registres de la Vénérable Compagnie. La publication du « projet de réforme », y lit-on le 1^{er} avril,

²² *Court parallèle du projet de réforme ... et de l'éducation publique ...*, s. d. [1774], 8 p., p. 2.

²³ *Réflexions sur le projet de réforme pour le Collège de Genève*, p. 4 ss.

²⁴ BPU, Ms. suppl. 822, *op. cit.*, fol. 791.

²⁵ *Lettre à l'auteur des Réflexions ...* Lausanne 1774, 34 p. in 8, p. 10 ss., 20 ss.

a inspiré aux Genevois une grande impatience. MM. les Professeurs sont alertés. En avril et mai, ils délibèrent ferme. Le 27 mai, ils présentent un mémoire à la Vénérable Compagnie académiquement rassemblée²⁶. Le Collège, y disent-ils, ne présente pas de vices capitaux. On y fait encore de bonnes études. Pourtant, le latin y dérobe aux élèves qui ne se destinent pas aux lettres un temps précieux. Comment donc y introduire les objets d'enseignement utiles aux arts sans nuire aux langues anciennes indispensables aux savants ? Après une septième sans latin – comme chez de Saussure – la sixième et la cinquième réservent la matinée au latin et l'après-midi aux autres branches. Ainsi les futurs artisans pourront-ils fréquenter, s'ils le veulent, l'Ecole de dessin fondée en 1748 à la demande des milieux de la Fabrique, cela en même temps que le Collège. Ces Messieurs déclarent d'ailleurs que cette dernière, si elle enseignait, de plus, la géométrie, la mécanique, l'usage de la règle et du compas, «notre ville (à peu de chose près) posséderait en fait d'instruction publique tout ce qu'on peut raisonnablement désirer.»

La discussion de ce Mémoire commence le 17 juin²⁷. Il est reçu avec faveur. Toutefois, le partage des élèves de sixième et de cinquième n'est pas admis. Il faut donc trouver d'autres solutions. Les avis, sur ce point, diffèrent. Une commission est nommée le 26 août. On y adjoint de Saussure le 16 septembre²⁸. Elle rapporte le 21 avril 1775. Elle reconnaît que l'enseignement, au Collège, est trop uniforme, qu'on n'y forme pas le citoyen, et qu'il ne profite pas au grand nombre. «Nous n'offrirons pas cependant, écrit-elle, un projet si beau et si vaste qu'il nous ôte l'espérance de le voir réalisé»²⁹. Elle propose donc, pour la population industrielle, de remplacer la neuvième par une classe inférieure nouvelle de deux ans, ouverte le matin à la première année, l'après-midi à la seconde, la possibilité demeurant pour les parents de compléter cette instruction par l'Ecole de dessin. La sixième, de même, ferait place à une supérieure nouvelle dont on sortirait à 12, 13 ou 14 ans pour entrer au comptoir ou à l'atelier. Les élèves classiques fréquenteraient ces classes, ceux de cinquième, divisés en deux volées, la plus jeune le matin, l'autre l'après-midi, ceux de la quatrième à la première une après-midi par semaine...³⁰

Ce projet est bien accueilli par la Vénérable Compagnie. Elle le médite longuement – d'autres problèmes l'accaparent – et n'en délibère qu'en janvier 1776. L'ayant fait sien, elle décide de le présenter au Magnifique Conseil et prie le Premier syndic, en été, de le faire quand il jugera le moment favo-

²⁶ Assemblée des pasteurs et des professeurs de l'Académie. BPU, Ms. suppl. 823 : *Extraits des registres de la Compagnie des pasteurs concernant le Collège de Genève (1556–1798)*, par E. A. BÉTANT, fol. 1033 ss. Cf. Ms. suppl. 1062 : «Mémoire de MM. les Professeurs sur le Collège».

²⁷ BPU, Ms. suppl. 823, *op. cit.* fol. 1049 ss.

²⁸ *Ibid.*, fol. 1053.

²⁹ *Ibid.*, fol. 1057.

³⁰ *Ibid.*, fol. 1058 ss.

rable³¹. Le 27 novembre, lecture en est donnée au gouvernement, qui s'en déclare satisfait, nomme une commission ... dont on ne trouve plus aucune mention dans les registres. Le seul résultat de tant de papier noirci et de salive dépensée, c'est que la troisième classe traduira, de Térence, deux comédies au lieu d'une³².

*

Les années suivantes sont troublées: révolution, Edit Noir de 1782, exil de nombreux Genevois³³. Les temps ne sont pas propices à une réforme de l'instruction publique. Le 6 mars 1789, la Vénérable Compagnie nomme une nouvelle commission, dont de Saussure fait partie. Elle s'efface, deux ans plus tard, devant celle, plus nombreuse, qui doit rédiger le projet de réforme demandé par l'Edit du 22 mars 1791. De Saussure en est de nouveau, comme il sera aussi de la suivante, celle du 14 août 1792, aux côtés de son contradicteur de 1774, Louis Bertrand. En 1793, il est encore l'auteur d'un rapport qui prépare la loi qui suivra la Constitution de 1794. C'est dire la grande place qu'il prend dans ces projets de réforme dont aucun ne sera réalisé. On a en lui un de ces savants qui ne s'enferment pas dans leur science, mais s'estiment responsables de la communauté. De Candolle et De la Rive, plus tard, auront la même attitude³⁴.

Quelle est la physionomie de cette dernière tentative du siècle? Une teinture révolutionnaire – Desaussure s'écrit en un mot – une certaine influence française, un rôle plus grand de l'opinion grâce aux articles du *Journal de Genève*, qui donnent en exemple des institutions étrangères ou prennent directement parti dans le débat. Ainsi, le 29 décembre 1787 et les 5 et 12 janvier 1788, Pictet-de Rochemont rend compte de sa visite à 'établissement du chevalier Paulet, à Paris. Il y est reçu dans ce qu'on appelle «le salon des arts», meublé de tables de sapin et de chaises de paille, et décoré de tableaux exécutés par des élèves. La vie de la maison est austère mais saine, l'ordinaire très simple. On se lève à cinq heures. Les repas ne durent pas plus de vingt minutes. Le chef de l'école, qui mange avec les enfants, a fait le voeu d'être pauvre toute sa vie, bien que riche, pour en accueillir le plus grand nombre possible. Pictet-de Rochemont admire leur discipline, toute militaire, et fondée sur le *self government*. Leur esprit de travail le frappe: la plus grande punition, c'est de les forcer à l'oisiveté pendant une heure ou deux. Un heureux équilibre règne entre les activités manuelles, les exercices physiques et

³¹ *Ibid.*, fol. 1071 ss.

³² *Ibid.*, fol. 1080. Cf. Ms. suppl. 822, op. cit. fol. 798. *Histoire du Collège*, p. 235.

³³ *Histoire de Genève des origines à 1798*, p. 469 ss. L'Edit Noir, imposé par les armées étrangères, restreint encore les droits des citoyens.

³⁴ BPU, Ms. suppl. 823, fol. 1148. Ms. suppl. 1062, «Registre de la Commission de la Vénérable Compagnie académique». Ms. suppl. 822, fol. 860. *Rapport et projet de loi du Comité d'instruction publique lu à l'Assemblée Nationale le 9 août 1793 par les citoyens Desaussure et Bourrit fils*, Genève, 1793; 91 p.

l'étude. L'éducation morale, loin d'être un enseignement de préceptes, est une vie. Manifestement, l'établissement est un succès. Etienne Dumont le confirme dans le numéro du 8 mars. Des correspondants s'en inspirent dans leurs conseils pour le Collège. Le 22 mars, une lettre anonyme demande une discipline militaire. Le 10 juillet 1790, tout en réclamant des classes qui prépareraient aux diverses professions – arts, commerce, lettres, sciences – on souhaite une éducation morale en action, un entraînement régulier du corps, la scolarisation des filles de sept à douze ans. Le 25 septembre, on prône à nouveau une morale pratique enseignée à travers les jeux, les récréations, les exercices corporels. L'article se réfère aux Anciens, mais aussi au chevalier Paulet. On retrouve cette inspiration dans les cahiers de la Commission de la Vénérable Compagnie de 1791³⁵. On y prévoit en effet, en même temps qu'une place importante à la gymnastique, une discipline militaire : port d'un uniforme, entrées et sorties en rang, formation d'officiers présentés par la classe et nommés par le régent, constitution de tribunaux d'élèves (un dans chaque classe), nomination d'un inspecteur des jeux et de l'ordre prenant rang immédiatement au-dessous du Principal. Le rôle de ce nouveau maître serait grand. Pour ne pas surmener les élèves, à l'horaire chargé par les branches nouvelles – celles dont nous avons parlé – des récréations plus nombreuses – un quart d'heure après trois quarts d'heure de travail – interrompraient le temps d'étude. Une certaine spécialité des maîtres serait admise.

Ce projet, dont on débat à la Vénérable Compagnie au cours de l'été 1791, passe ensuite dans les Conseils, est discuté, amendé, refondu³⁶. On en rabat beaucoup sur le chapitre de la gymnastique et de la discipline. Toutefois, dans la perspective nouvelle de l'instruction obligatoire – «L'instruction étant un besoin de tous, la société la doit également à tous ses membres» dit la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme social* du 9 juin 1793 – place sera faite dans la loi aux nouvelles branches, cela en dépit des vigoureuses défenses des études classiques qui reviennent périodiquement sous la plume des correspondants du *Journal de Genève*. Mais comme rien ne sera réformé, ce seront ces derniers, en définitive, qui auront gain de cause³⁷.

Un texte, en conclusion, est encore à considérer. Tout à fait à part, il relève quelque peu de l'utopie tout en exposant des idées que d'autres mettront en œuvre. Son titre : *De l'éducation publique ou nationale*³⁸. Son auteur : non pas un pédagogue, mais un magistrat, Julien Dentand, fils de pasteur, ministre lui-même, puis juriste, membre du Deux Cents en 1770, conseiller en 1778, syndic en 1780, président du Comité de sûreté et défenseur du parti des Représentants en 1782, exilé la même année. On le trouve alors à Hanau,

³⁵ Ms. suppl. 1062, «Registre de la Vénérable Compagnie académique».

³⁶ Ms. suppl. 823, fol. 1159 ss. Ms. suppl. 822, fol. 861 ss.

³⁷ *Projet de loi sur l'éducation nationale et l'instruction publique*, arrêté définitivement par l'Assemblée Nationale le 25 février 1794, Genève, 1794; 32 p. Titre III: Des secondes études (10–15 ans).

³⁸ Genève, 1792, 72 p. in 8.

puis à Constance, ancien de l'Eglise réformée qui s'est constituée parmi les Genevois. Il rentre en 1791, est élu président du Comité d'administration le 28 décembre 1792, syndic le 13 février 1794. Esprit droit, courageux – en 1782, après la soumission des chefs des Représentants, il s'enfuit en bateau sous une grêle de balles et finit par aborder à la nage à Cologny, avec une vingtaine de ses compagnons – il est très populaire, ennemi de l'intrigue, mais manque d'adresse pour faire adopter ses idées. Tête législative, il abonde en projets de codes, de lois, et abreuve, en 1793, le *Journal de Genève* de propositions constitutionnelles. Marié deux fois, il a trois enfants, qui resteront sans descendance. Il meurt en 1817, vieillard de plus de quatre-vingts ans³⁹.

Son ouvrage, écrit en 1788, paraît en 1792. Le Grand Conseil vient d'être investi par le Souverain du pouvoir de réorganiser l'instruction publique. L'auteur apporte sa contribution. Son but ? Former des citoyens capables de comprendre les lois du pays, de le défendre, de gagner leur pain et de vivre dans l'union et l'égalité. Pour cela, tous doivent recevoir la même éducation : elle sera donc, pour les garçons, publique et nationale ; pour les filles, domestique, puisque leur travail le sera aussi. Rien de très révolutionnaire jusque là. Dentand, s'il a ses idées, reste un modéré⁴⁰.

Ce qui est original, c'est la manière de réaliser ces buts. L'enfant, comme à Sparte, restera d'abord dans sa famille. Le lendemain de son septième anniversaire, le magistrat vient le chercher pour le confier jusqu'à 14 ans aux instituteurs publics. Ces derniers, au nombre de sept, garderont la même volée pendant les sept années d'études. Ils formeront le Conseil d'administration, qui dirigera l'école sous la haute surveillance du Tribunal de censure. «Le Gymnase, écrit Julien Dentand, qui serait en même temps le domicile des instituteurs et des élèves, devrait être un domaine rustique, d'une vaste étendue, situé au bord de quelque rivière (...) et planté de toutes les espèces de végétaux que comporterait le climat. Il faudrait qu'il y eût des bois, des prés, des champs, des jardins, des vergers... Ce domaine serait pourvu, en outre, de toutes les sortes d'animaux domestiques qui sont de quelque utilité à l'homme, et de tout l'attirail nécessaire pour l'agriculture, la pêche et la chasse. Sept bâtiments réguliers et commodes, mais de la plus grande simplicité, placés dans des sites différents (...) serviraient de réfectoire et d'abri pendant la nuit ou contre l'intempérie des saisons. L'instituteur y coucherait et mangerait avec ses élèves, lorsqu'il ne trouverait pas à propos que l'un ou l'autre se fît ailleurs.» Chaque bâtiment possède ses outils, ses instruments, ses échantillons de diverses industries – car l'élève y fait un véritable apprentissage – des maîtres de métiers, des domestiques. Le programme est le même tout au long des études, mais adapté à l'âge des enfants. C'est dire que chaque

³⁹ Archives d'Etat, Genève, Ms. hist. 271/7, fol. 257 et LOUIS SORDET: *Dictionnaire des familles genevoises* (manuscrit), II, fol. 464. Ce dernier semble avoir puisé ses renseignements dans A. THOUREL, *Histoire de Genève*, Genève, 1833, III, p. 300; les deux textes présentent les mêmes phrases. MARC PETER, *Genève et la Révolution*, Genève, 1921–1950, I, p. 39, 70, 128, 504 à 506.

⁴⁰ *Op. cit.*, p. 20 ss., 34.

année, chaque volée change de bâtiment avec son instituteur. Sont enseignés : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, un peu de géométrie, l'équitation, la natation, le maniement des armes, un art mécanique et lucratif, les lois nationales, «la démonstration complète des vérités fondamentales de la religion». La nourriture est simple, l'habillement grossier, l'horaire laissé au jugement de l'instituteur, l'émulation bannie, les punitions des privations désagréables (et non humiliantes), les récompenses des jouissances réelles (et non de vanité)⁴¹.

Beaucoup d'autres idées sont contenues dans cet ouvrage. L'auteur se réfère aussi – une fois de plus – au chevalier Paulet. Il est bien conscient de ce que son plan a d'insolite. S'il l'a exposé, quand bien même son exécution n'est peut-être – c'est lui qui le dit – ni aussi nécessaire, ni aussi facile qu'il l'imagine, c'est dans l'idée que le bonheur des jeunes gens, par lui, serait mieux assuré. A ce titre, la tentative, qui fait preuve sans doute de quelque naïveté, mérite aujourd'hui encore notre attention⁴².

⁴¹ *Op. cit.*, p. 48 ss., 63 ss.

⁴² *Ibid.*, p. 69 ss.